

# ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mars 2019

---

SOUTENIR SERVICES DÉPARTEMENTAUX INCENDIE VALORISER SAPEURS-  
POMPIERS - (N° 1649)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CL44

présenté par  
M. Viala, rapporteur

-----

### ARTICLE 3

À l'alinéa 3, substituer au mot :

« leurs »

le mot :

« ses ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.